



Déclaration de Responsabilité Sociétale de Centre Spécialités Pharmaceutiques

CSP est un maillon essentiel de l'industrie des produits de Santé. Son rôle de logisticien dédié à la Santé Publique est indispensable pour la mise à disposition des produits de Santé sur le territoire Français et les territoires internationaux.

Conformément à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, CSP s'emploie à être une référence au sein de l'Industrie Pharmaceutique en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, en mettant en œuvre des engagements clairement identifiés pour s'assurer que son développement économique s'allie à la promotion des valeurs Sociales et à la préservation de l'Environnement.

CSP s'engage à :



Maintenir et promouvoir des relations loyales avec les parties prenantes

- En respectant les réglementations applicables
- En luttant contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et l'acceptation de cadeaux, d'invitations, de prise en charge de frais dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable
- En luttant contre le blanchiment d'argent et en mettant en place des moyens de surveillance
- En évitant tout conflit d'intérêt c'est-à-dire toute situation d'interférence entre les intérêts de CSP et ceux de parties externes pouvant remettre en cause l'objectivité et la neutralité de CSP dans ses prises de décision
- En ne divulguant aucune information confidentielle sur nos activités et celles de nos clients
- En respectant la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle



Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

- En identifiant les risques de non respect des Droits de l'Homme au sein de sa structure et de sa sphère d'influence
- En veillant à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



Maintenir et développer une entreprise socialement responsable

- En préservant un climat exempt de toute violence, de pressions, de crainte et de menaces
- En offrant des conditions de travail saines, sûres et motivantes
- En respectant la liberté d'association
- En encourageant le dialogue social et l'information des personnels et de leurs représentants
- En reconnaissant le droit de négociation collective
- En respectant le droit de tous les travailleurs de constituer ou rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels
- En interdisant toute pratique discriminatoire. CSP s'engage à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et de profession quelque soit la race, la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale, le statut marital et l'orientation sexuelle entre autres
- En prévenant et luttant contre les agissements de harcèlement moral et sexuel
- En interdisant et condamnant le recours au travail forcé ou obligatoire
- En interdisant et condamnant tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévues par les dispositions législatives du pays



Protéger l'environnement

- En appliquant le principe de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- En évaluant, gérant et communiquant les risques environnementaux
- En s'assurant que les activités de CSP ne causent pas de dommages à l'environnement
- En favorisant l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement
- En réduisant l'impact environnemental de nos activités : réduction des gaz à effets de serre, maîtrise des consommations énergétiques, réduction et valorisation des déchets
- En gérant les déchets issus de nos activités dans le respect scrupuleux de la réglementation

Nous nous assurons de la prise en compte de des engagements par l'ensemble des collaborateurs de CSP et incitons nos sous traitants et fournisseurs à les adopter.

Cournon d'Auvergne, le 6 mars 2020

Laure Brenas Baudry
Présidente